



## DÉLIBÉRATION N°2026-56

Séance du mardi 30 juin 2026

**LE 30 JUIN 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 24 JUIN 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.**

### **Nombre de Conseillers**

En Exercice 19  
Présents 13  
Votants 19

**Présents** : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloïse BURR.

### **Pouvoirs** :

M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU avait donné pouvoir à Mme Eloïse BURR  
Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à M. Philippe GIRAUD-CHATILLON  
M. Laurent VIAL avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN  
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à Mme Chrystelle FAURE  
M. Nicolas ANTHÉRIEU avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL  
M. Mickaël CHAPPELLE GARCIA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO

### **Absent** :

**Secrétaire de séance** : M. Philip VALANDRO

### **OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX OCCE DES ÉCOLES**

Il est proposé au conseil municipal de verser aux OCCE des écoles maternelle et élémentaire une subvention afin de participer aux projets pédagogiques organisés par les écoles pour les enfants scolarisés de la commune.

Il est proposé de fixer le montant à 5€ par enfant pour les deux écoles soit :

	Nbr enfants inscrits à la rentrée 2025	Montant de la subvention
OCCE École Maternelle	78	390,00 €
OCCE École Élémentaire	125	625,00 €

Par ailleurs, il est proposé d'accorder à l'OCCE de l'école Élémentaire une subvention pour participer aux frais de transport engendrés par la sortie organisée par l'école pour les élèves de CM2 afin d'aller visiter le collège, à hauteur de 50% du coût réel du transport.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **DE FIXER** à 5€ par enfant le montant de la subvention à verser aux OCCE pour participer aux projets pédagogiques,
- **D'APPROUVER** les montants de subventions tels que détaillés dans le tableau ci-dessus,
- **D'APPROUVER** la subvention pour participer aux frais de transport pour accompagner les élèves de CM2 à la visite du collège, à hauteur de 50% du cout réel du transport,
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité cette délibération par :

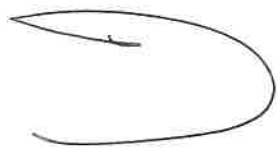
POUR : 19 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

**Philip VALANDRO**  
Secrétaire de séance



**Gilles CUSIN**  
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 03/07/2026

et de sa publication le 03/07/2026

et/ou de sa notification le \_\_\_\_\_